

HOMMAGE A MONSIEUR GUY CABIOCH

En ce mois de Décembre 2021, après la disparition de Guy, l'équipe municipale voudrait partager avec son épouse Marie-Claire, ses filles et son fils, ses petits-enfants, ses amis ainsi que toutes celles et ceux qui l'ont accompagné tout au long de sa vie, la tristesse

et la peine qui sont aussi les nôtres.

Monsieur Guy Cabioch aura été Maire de l'Île de Batz durant 25 ans, après avoir été élu pour la première fois en 1977.

« C'est fort de café » ou « Excusez-moi du peu » aurait-il certainement dit selon certaines de ses expressions favorites. Il a marqué notre île de son empreinte pour toujours. C'est

non seulement un parcours formidable, mais aussi la belle démonstration d'un soutien continu, permanent, sans faille, d'une majorité de nos habitants de l'île.

Et pour cause, Guy s'est battu sans relâche, avec énergie et détermination, pour que notre île puisse développer son activité agricole, maritime, touristique; de façon équilibrée, tout en préservant son identité naturelle, son authenticité. Les adjectifs ne manquent pas pour décrire son action au fil des décennies : tenace, dévoué, direct, passionné, astucieux ...

Il nous laisse aussi des Finances Communales en excellente santé, comme il a tenu à les maintenir durant tous ses mandats.

Il a aussi réussi à ancrer notre Île de Batz au

cœur de l'association des îles du Ponant. Guy avait acquis la conviction que l'avenir de l'Île de Batz serait étroitement lié à l'avenir de nos îles bretonnes et du Ponant. Il a eu raison.

Nous perdons aussi un homme de la mer et un des marins les plus attachants de notre île. Son engagement au sein de notre SNSM fut aussi exemplaire.

Notre équipe municipale mettra un point d'honneur à réaliser ce que nous avions construit et projeté ensemble, autour de Guy et sous son impulsion. C'est bien la moindre des choses que nous devons à sa mémoire et à la confiance qu'il nous avait accordée.

Pour beaucoup d'entre nous, dans nos mémoires et nos cœurs, il restera « Monsieur Le Maire ». NOUVELLE STATION D'EPURATION : LES ELUS ONT CHOISI LE MODE DE TRAITEMENT. LE DOSSIER AVANCE.

Notre station d'épuration n'est plus aux normes, notamment à la belle saison. En Décembre 2019, la municipalité, après les études d'implantation obligatoires, avait choisi de la maintenir sur son site actuel, en prenant en compte les réserves foncières sagement réalisées dans le passé. L'étape suivante consistait à réaliser l'étude d'impact, et de travailler avec le maître d'œuvre, les services du département et de l'état sur le choix du mode de traitement. Trois options ont été étudiées :

- Lits de roseaux pour traitement des eaux usées et des boues;
- Traitement des eaux usées par disques biologiques;
- Traitement des eaux usées par boues activées.

Après avoir visité depuis le mois d'Octobre plusieurs stations en zone littorale comparables à notre île (Bréhat, Daoulas, Lanhouarneau, Plounévez-Lochrist), et aussi échangé avec des maires des îles du Ponant, le Conseil Municipal du 16 Décembre 2021 a voté pour un projet basé sur les boues activées pour les eaux usées et complété par des lits de roseaux pour les boues résiduelles. En visitant des stations de ce type, les élus ont pu, sur place, juger du fonctionnement, des odeurs très modérées et des retours d'expérience des exploitants et élus.

Ce choix fait suite aussi à des réunions préalables d'échanges avec les services de l'Etat en souspréfecture, la Police de l'Eau, l'Agence de l'Eau et le Service Eau et Assainissement du Finistère. Initialement dimensionnée pour 1950 équivalent-habitants, la station sera aussi conçue pour une capacité potentielle maximum de 2200 équivalent-habitants, pour se prévenir de dépassements très ponctuels dans les décennies à venir et qui impliqueraient de lourds investissements additionnels.

Ce choix de traitement des boues activées associé à des lits de roseaux est celui qui va permettre de garantir la meilleure qualité possible de traitement des eaux ensuite rejetées au large de l'île, de garantir

l'évolutivité du traitement en fonction de l'évolution des normes françaises ou européennes (forcément plus contraignantes).

L'option des lits de roseaux pour la totalité des traitements a été rejetée pour cause de non évolutivité possible par rapport à l'évolution des normes, l'absence de références sur des stations de la taille comparable à celle notre île en zone littorale et la consommation totale des réserves foncières prévue avec difficulté d'extension.

L'option des disques biologiques couplée à des lits de roseaux pour les boues a été rejetée par l'absence de référence en Finistère (et en Bretagne pour des stations de taille comparable), ainsi que l'aspect encore « marginal » de ce type de traitement et le manque de retour d'expérience (les contraintes de fonctionnement insulaire rendant encore plus problématiques cette option).



Le choix des boues activées couplées aux lits de roseaux pour le traitement final des boues s'est justifié par l'aspect éprouvé de cette technique (près de 80% des stations d'épuration du Finistère fonctionnent en boues activées, également Bréhat) et la validation lors des visites du traitement des boues résiduelles par lits de roseaux. La consommation d'espace sera également plus limitée sur la parcelle retenue. Les retours d'expérience sur la partie exploitation se sont aussi avérés convaincants.

Prochaines étapes de ce dossier : fin de l'étude d'impact, dépôt d'un dossier de dérogation auprès du Ministère de l'Environnement, demandes de subventions, révision simplifiée du PLU et cahier des charges et consultations des entreprises pour la réalisation.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) ADOPTE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL COMMUN AUX ILES FINISTERIENNES : BATZ, SEIN, OUESSANT ET MOLENE



Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique, le Gouvernement a

proposé aux communes ce nouveau type de contrat qui apportera des financements spécifiques pour les projets communaux.

Avec l'appui de l'association des Iles du Ponant, les îles Finistériennes de Batz, Molène, Ouessant et Sein vont signer un contrat commun avec le Préfet du Finistère, contrat qui succèdera au Contrat de Transition Ecologique signé en 2020 par les îles de Molène, Ouessant et Sein.

Le conseil municipal a approuvé ce projet lors de sa réunion du 18 Novembre.

Un groupe de travail animé par Christine Portanelli a été créé pour proposer des projets concrets répondant à ces enjeux de transition écologique. Il s'agit de bien prendre en compte les spécificités, voire les contraintes de l'insularité, dans le cadre du plan d'actions du CRTE (les services, le foncier bâti, le développement économique, l'environnement, les transitions énergétiques et l'adaptation au changement climatique).

VACCINATION ET 3EME DOSE : L'ILE DE BATZ RESTE EN AVANCE !

A l'initiative du Maire et de notre dévouée Médecin de l'Île, le Dr Gunenbein, les habitants de l'Île de Batz ont pu bénéficier de séances de vaccination sur l'Île sans avoir à se déplacer.

D'abord en Octobre pour nos plus anciens, et ensuite le vendredi 10 Décembre pour la troisième dose pour plus de 170 habitants de l'île, ces actions permettent à tous de renforcer leurs défenses par rapport au Covid mais aussi de valider l'extension de leur Pass Sanitaire.

En plus de notre Dr Annie Gunenbein, un très grand MERCI à Brigitte Siredey notre élue aux affaires sociales, nos infirmiers, au Dr PHAM, médecin du SDIS de Quimper, aux pompiers de l'Île de Batz et du Continent, notre secrétaire générale de Mairie et

notre personnel administratif qui ont rendu possible le grand succès de ces séances de vaccination.

Les gestes barrières restent de rigueur partout. La soirée du 31 Décembre à Ker Anna est malheureusement annulée et les manifestations et réunions locales devront se conformer aux nouvelles règles sanitaires en vigueur.



Tous vaccinés, tous protégés.

Portez un masque Lavez-vous les mains Respectez la distanciation physique

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU DEBARCADERE

Les travaux touchent à leur fin, malgré les intempéries de Décembre. L'avenue sera complètement rénovée, embellie et restituée entièrement à tous ses usagers courant Janvier.



Merci à tous les habitants pour leur patience et collaboration pendant la durée des travaux. La réfection des joints des pierres et roches de la partie basse du quai le long de l'avenue (et la fin des travaux de l'escalier) sera réalisée par l'entreprise agréée

par la Région Bretagne entre les mois de Janvier et de Février 2022.

CEREMONIE DES VŒUX

En raison de la crise sanitaire, la cérémonie des vœux du Maire et de la Municipalité à la population de l'île – initialement prévue le vendredi 7 Janvier à 18h00 – est suspendue.

Si les conditions sanitaires sont réunies, une décision sera prise le 20 Janvier prochain pour la reprogrammer avant fin Janvier.

TAXIS CONVENTIONNES POUR L'UTILISATION DE LA VOITURETTE SUR L'ESTACADE DANS LE CADRE DES TRANSPORTS SANITAIRES



Taxi LE BOS: 07 82 35 36 23 Taxi ROSKO: 06 60 48 56 03 Taxi LE MOIGNE: 06 63 63 63 06

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Le secrétariat de mairie est ouvert au public lundi, mardi, jeudi et vendredi

De 9 h à 12 h & de 14 h à 16 h Téléphone : 02.98.61.77.76

Courriel:

mairie.iledebatz@orange.fr Site Internet : www.iledebatz.com

Les comptes rendus des conseils municipaux sont accessibles sur le site internet Rubrique « Vie municipale »

PERMANENCE DU MAIRE POUR LES HABITANTS

Le Maire tient une permanence en Mairie tous les samedis de 10h00 à midi. Avec ou sans rendez-vous. Il

serait néanmoins plus pratique de caler un créneau en appelant la Mairie dans la semaine.

Contacter le Maire :

Par email: maire.iledebatz@orange.fr

Par téléphone : 02 98 61 77 76

En cas d'urgence, les services de la Mairie pourront

communiquer le numéro de portable du Maire

UN NOUVEAU SERVICE PARAMEDICAL

SOPHROLOGIE

Le lundi à Ty Enez Vaz à partir de 9h30 Séances individuelles sur rendez-vous Mme Catherine Dolou 06 78 43 30 52 contact@catherinedolou.fr

DECHETTERIE

Mardi - Mercredi - Jeudi 15 h 30 à 17 h 30 Samedi 13 h 30 à 16 h 30

ORDURES MENAGERES

Ramassage tous les lundis Renseignements au 02 98 69 10 44

ÉTAT CIVIL



2021

COURTOIS Jean-Matthieu et MARAVAL Aurélie le 18 septembre 2021



DECES

2021

₩ MONCUS épouse GLIDIC Danièle le 21 novembre 2021 à l'âge de 61 ans

★ CABIOCH Guy le 30 novembre 2021 à l'âge de 73 ans



2021

₩ Lyana CHEVARTZMANN le 16 septembre 2021 de Mélanie